

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 183  
de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Andrea Burgener Woeffray, Lise-Marie Graden (PS),  
Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts)  
demandant un plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat**

En séance du 19 septembre 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 183 de Mmes et MM. C. Allenspach, A. Burgener Woeffray, L.-M. Graden, P.-O. Nobs et F. Ingold lui demandant un plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat

### Résumé du postulat

Le postulat demande au Conseil communal un rapport sur les mesures envisagées par la Ville de Fribourg afin de contribuer, au niveau local, à la lutte globale contre le réchauffement de la planète et la détérioration du climat. Il demande finalement d'examiner la possibilité d'établir un plan directeur en la matière.

En particulier, le postulat demande une réflexion fondamentale sur les mesures nécessaires et possibles en ville de Fribourg dans les domaines suivants:

- De l'énergie
- De la mobilité et du stationnement
- De la nature et du paysage urbain
- De l'aménagement des espaces publics
- De l'aménagement du territoire

### Réponse du Conseil communal

La problématique du climat n'est plus à démontrer et l'influence de l'homme sur le système climatique est clairement établie. Actuellement, les émissions de gaz à effet de serre émises par l'homme sont les plus élevées jamais observées et, si elles se poursuivent, conduiront à un réchauffement supplémentaire. Une telle modification impacterait durablement toutes les composantes du système en amplifiant les risques existants et en en engendrant de nouveaux pour les environnements naturels et construits.

Les scénarios climatiques pour la Suisse prévoient clairement une hausse significative des températures pendant toute l'année et une modification du régime des précipitations engendrant une diminution des précipitations en été et une augmentation possible en hiver. Ces scénarios

annoncent également une augmentation des événements extrêmes en termes de fréquence, durée et intensité comme les crues ou les vagues de chaleur et une diminution des vagues de froid l'hiver.

Afin de limiter les risques, il est non seulement nécessaire de contribuer à la lutte contre le réchauffement en atténuant fortement et durablement les émissions de gaz à effet de serre mais également de mettre en place des actions d'adaptation. Ces dernières doivent contribuer au bien-être des populations, à la sécurité des biens et au maintien des produits, des fonctions et des services écosystémiques.

Atténuation et adaptation sont des stratégies complémentaires qui doivent être mises en relation afin de réduire et maîtriser les risques liés aux changements climatiques et de privilégier une évolution favorisant la résilience de l'environnement dans l'optique du développement durable.

Ainsi, la stratégie doit s'appuyer sur deux aspects: d'une part respecter les capacités quantitatives et qualitatives d'utilisation des ressources naturelles (notamment les matières premières, l'eau, l'air, le sol, la biodiversité) et, d'autre part, mettre en place des mesures visant à augmenter la marge de manœuvre en terme de capacité d'adaptation.

Fort de ce constat, le Conseil communal présente un rapport et une réflexion portant sur l'impact de la ville sur le climat et les mesures envisageables.

Les enjeux et les risques des changements climatiques sur Fribourg seront d'abord énoncés. Ensuite, parce qu'une réflexion sur les mesures ne peut être faite sans connaître ce qui a déjà été mis en place, la seconde partie présentera un état des lieux des mesures préalablement effectuées par les différents services de la Ville et celles qui sont planifiées prochainement. Après une description de la situation actuelle, les perspectives et champs d'action du Conseil communal en termes de protection du climat et d'adaptation seront détaillés.

## **1. LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

La Ville de Fribourg compte désormais 38'707 habitants (2017) et une hausse de 18.85% a été observée entre 2000 et 2015 (source SStat). De plus, la densité toujours plus élevée de Fribourg en termes de population, bâtiments et infrastructures risque d'aggraver à l'avenir les conséquences du changement climatique et donc la sensibilité de la ville, particulièrement lors d'événements extrêmes.

Le degré de vulnérabilité aux changements climatiques de la ville est donc relativement élevé et Fribourg, comme la plupart des villes de Suisse, devra faire face à plusieurs effets, en particulier:

- l'accentuation des fortes chaleurs liées au degré d'imperméabilisation du quartier considéré,
- l'accroissement de la sécheresse estivale,
- l'aggravation du risque de crues,
- la fragilisation des pentes et l'augmentation des mouvements de terrain,
- la dégradation de la qualité de l'eau, de l'air et du sol,
- la modification des milieux naturels, des espaces verts et de la biodiversité avec, entre autres, la propagation d'organismes nuisibles ou d'espèces exotiques adaptés à ce nouvel environnement.

Réduire la vulnérabilité et l'exposition à la variabilité actuelle du climat est une première étape sur la voie de l'adaptation au changement climatique futur. En ce sens, la capacité d'adaptation de la Ville est relativement grande puisque certaines mesures visant à réduire les risques sont déjà mises en œuvre ou vont l'être prochainement dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de la nature, du paysage urbain et de l'aménagement des espaces publics ou encore en termes d'aménagement du territoire.

## **2. L'ETAT DES LIEUX ET FUTURES MESURES ENTREPRISES EN FAVEUR DU CLIMAT**

La liste, non exhaustive, des mesures décrites ci-dessous montre l'implication des services de la Ville pour des actions menées pour la protection ou l'adaptation au climat. Même si ces mesures sont en partie des mesures d'adaptation et qu'elles n'ont pas originellement été mises en place dans une optique de protection du climat, elles ont également favorisé la stratégie d'atténuation. En effet, à titre d'exemple, créer une allée d'arbres ou maintenir une bonne gestion des forêts permet, en tant que mesure d'adaptation, d'offrir des espaces ombragés et frais lors des vagues de chaleur tout en contribuant à l'absorption d'une partie de la pollution atmosphérique, atténuant les émissions nuisibles au climat.

### **Energie**

Les consommations d'énergies fossiles, considérées comme non renouvelables, représentent un coût important pour les ménages et contribuent, par leurs émissions, au dérèglement climatique. Il est donc primordial dans une stratégie d'atténuation, de trouver des méthodes de substitution pour alimenter les bâtiments et infrastructures de la Ville. De plus, il est nécessaire de mettre en place une stratégie d'adaptation en renforçant l'isolation thermique des bâtiments en vue de les protéger de ces mêmes dérèglements, ce qui permettra, dans le même temps, de diminuer leur consommation d'énergie.

La Ville de Fribourg a mis en place de nombreux instruments ces dernières années en vue d'une optimisation énergétique. En particulier, elle a été labellisée "Cité de l'Energie" depuis 2000 et a montré son souhait de s'améliorer en ce sens en mettant en place un catalogue de mesures en 2016. La vision de la Ville corrobore celle de la société à 2000 Watts et est en accord avec les politiques énergétiques cantonale et fédérale. Elle tend notamment d'ici 2030 à réduire les consommations d'énergie. Son objectif est de diminuer l'utilisation d'énergie thermique de 25% par rapport à l'année 2012 et de quintupler la part en énergies renouvelables et, pour l'énergie électrique, de la stabiliser au niveau de 2012 et de doubler la part en énergies renouvelables. De plus, la Ville a procédé à l'assainissement des installations d'éclairage public depuis 2010. Elle a remplacé les lampes à vapeur de mercure par des LED ou du sodium HP et appliqué des réductions nocturnes d'éclairage, ce qui a amené à un gain de plus de 40% de la consommation énergétique.

#### ***Prochainement:***

Fribourg a décidé de s'atteler, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, à la réalisation d'un plan communal des énergies qui servira à ancrer la politique énergétique de la commune sur le long terme en vue d'un développement énergétique durable de son territoire. Cet instrument évolutif servira dans un premier temps à obtenir un bilan en terme de consommation d'énergie et d'évaluer le potentiel d'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que de mettre en évidence la possibilité d'exploitation et de valorisation des ressources

énergétiques renouvelables et indigènes, respectueuses du climat. L'objectif final est de pouvoir améliorer l'efficacité et la sobriété, tout en identifiant les zones prioritaires et en élaborant un plan d'actions concernant la consommation d'énergies, la production d'énergies renouvelables et les méthodes d'acheminement.

En particulier, elle visera à augmenter la part du renouvelable dans l'approvisionnement énergétique selon la vision de la Ville à l'horizon 2030, définira une nouvelle stratégie chaleur, valorisera les eaux au sortir de la STEP, etc. Une structure organisationnelle devra être mise en place afin non seulement d'assurer le contrôle et le suivi, mais également de veiller à mener à bien les actions entreprises, à informer et conseiller les citoyens, notamment en renforçant la communication.

De plus, afin de rendre la collectivité publique exemplaire vis-à-vis de ses citoyens, une analyse du potentiel des bâtiments existants sera entreprise en relation avec la valorisation de l'énergie solaire. De plus, l'enveloppe des bâtiments de la Ville sera réévaluée afin d'entreprendre les mesures prioritaires d'isolation thermique et de rénovation des bâtiments. Ceci permettra de les protéger contre les vagues de chaleur et de réduire le besoin en consommation d'énergie.

Ainsi, les objectifs de la Ville à l'horizon 2030 pour le patrimoine communal seront:

- d'appliquer le principe de haute performance énergétique pour les bâtiments neufs, les rénovations et transformations en ayant la moitié des bâtiments publics appartenant aux catégories énergétiques A, B ou C;
- de maintenir l'utilisation du courant vert labellisée "Naturemadestar" (courant renouvelable et produit localement, principalement hydraulique, en partie photovoltaïque) pour couvrir la totalité des besoins en énergie électrique;
- de réduire de 30% les consommations des énergies par rapport à 2012 et d'essayer de stabiliser la consommation d'électricité au niveau de cette année référence.

## **Mobilité et stationnement**

L'impact des transports dans les émissions de gaz à effet de serre est considérable. Il est donc urgent de déterminer les actions qui ont été menées et de voir celles qui vont permettre de réduire ces émissions, tout en répondant aux besoins de mobilité de la Ville.

Le Service de la mobilité a favorisé ces dernières années les modes de transports doux par la mise en place des zones de rencontre, des zones 30 et des zones piétonnes. Un effort particulier a été mené afin d'augmenter le nombre de bandes cyclables qui va encore être étendu d'environ 2000 m d'ici fin 2017. Le Service de la mobilité a également innové en mettant en place le service "Cabamobil" qui permet aux habitants de se faire livrer leurs achats par le biais d'un moyen de transport doux, limitant les émissions de gaz à effet de serre. Des mesures ont également été prises pour soulager le trafic en ville, comme la restriction de circulation sur le pont de Zaehringen et les mesures d'accompagnement du projet Poya.

### ***Prochainement:***

En termes de mobilité, à l'horizon 2030, une augmentation de l'ordre de 70'000 nouveaux déplacements par jour est attendue selon les hypothèses. La Ville de Fribourg possède un fort potentiel d'augmentation en matière de mobilité douce puisqu'une grande partie de la zone urbaine se situe dans un rayon de 2 km, favorable à des déplacements à pied ou à vélo. Il est également prévu de fortement développer la part modale des transports publics dans les prochaines années, en améliorant leur vitesse commerciale et en rendant les interfaces de transports publics plus attractives. En parallèle, la Ville de Fribourg mène des efforts considérables pour assurer le maintien et le développement du trolley-bus sur les lignes urbaines. Ce dernier est 100% électrique et peut donc fonctionner avec des énergies renouvelables, contrairement aux bus à moteur thermique.

La planification entreprise à travers les projets d'agglomération de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération (PA2/3) et la révision du Plan d'aménagement local (PAL) va permettre la mise en œuvre d'un nombre important de mesures favorisant la mobilité douce et les transports publics et limitant le trafic de transit en Ville. Les grands projets de réaménagement tels que celui de la Gare ou du Bourg auront un impact significatif sur les développements de la mobilité. La Ville de Fribourg continuera également les efforts qu'elle mène en matière de stationnement afin de limiter la création de nouvelles places de parc. Le concept de stationnement sera mis à jour dans le cadre de la révision du PAL.

Ainsi, ensemble, ces mesures contribuent à la protection de l'air avec un effet bénéfique sur sa qualité.

### **Nature, paysage urbain et aménagement des espaces publics**

La Ville de Fribourg, en termes de nature et paysage et de gestion des espaces publics, est confrontée à des défis particuliers.

Le premier concerne la hausse des températures et les îlots de chaleur. Bien que Fribourg bénéficie d'un climat tempéré aux étés doux et aux hivers relativement rudes, elle peut, comme les autres villes de Suisse, voir sa température augmentée de plusieurs degrés par rapport aux zones moins denses alentours.

Cela a des conséquences sur les conditions de vie des habitants, qui doivent pouvoir trouver ombre et fraîcheur dans la ville de Fribourg ainsi que des zones ventilées favorisées par l'aménagement de places et nouveaux parcs permettant la circulation d'air frais. Plus de 50% de la surface du territoire communal est recouvert de végétation. Cependant, la trame verte reste discrète et fragile en raison du fractionnement foncier et des projets de densification en vue. Actuellement, des mesures de végétalisation sont entreprises lors de l'élaboration des PAD, qui intègrent généralement un plan paysager et préconisent des toitures végétalisées.

La gestion de l'eau pourrait également se voir modifiée: bien que la Ville connaisse des précipitations relativement abondantes sans période d'aridité, elle doit prendre en compte la qualité de l'eau et l'évolution de la demande d'eau suite à une hausse des températures ou des vagues de chaleur. Ses priorités doivent être donc de pouvoir fournir de l'eau de bonne qualité. Pour ce faire, elle s'est par exemple déjà attelée à faire un diagnostic de l'état de ses fontaines, qui seront prochainement remises en état.

Enfin, face à ces vagues de chaleurs et aux températures plus élevées, les parcs, forêts et zones végétalisées verront à l'avenir leur gestion modifiée. En effet, le stress hydrique et l'amplitude thermique demanderont une adaptation de l'entretien des espaces verts afin qu'ils continuent d'être attractifs pour la population. Actuellement, la Ville dispose d'un inventaire des boisements hors forêt et d'un plan de gestion des forêts et boisés naturels de la ville de Fribourg (2012-2023). Ce plan vise, entre autres, à fournir un accueil de qualité pour la population dans ces espaces, notamment en cas de forte chaleur, ainsi qu'à garantir une production de bois de qualité à partir d'essences en station favorisant l'utilisation locale et durable de ce matériau. Enfin, ce plan vise à assurer une stabilité des peuplements face aux événements climatiques et aux menaces environnementales.

Le second défi est la gestion de l'augmentation des risques des dangers naturels lors des événements extrêmes comme les crues, les sécheresses ou les fortes précipitations augmentant le risque d'érosion et de glissement de terrain. En ce sens, la Ville tient son devoir de surveillance puisqu'elle a, depuis 2015, suite à la mise en place de la carte des dangers réalisée par le Canton, mandaté une entreprise afin d'évaluer les dangers d'effondrement des falaises et des chutes de pierres grâce à la technologie Airbone laserscan.

### ***Prochainement:***

Pour les domaines de nature, paysage et aménagement des espaces publics, plusieurs projets sont en cours de réalisation.

D'abord, afin de promouvoir la qualité de l'air et offrir de l'ombre, le nouveau PAL en cours de validation prévoira la préservation ou le renforcement de la présence du végétal sur le réseau viaire en créant, entre autres, des alignements d'arbres sur les avenues principales. En particulier, le règlement communal d'urbanisme (RCU) stipulera que tous les arbres, bosquets ou boisements devront être maintenus et protégera les arbres isolés et boisements hors forêt en zone à bâtir. Puis, tous les arbres sur la commune mesurant 65cm de circonférence seront protégés. De plus, en mettant en valeur les collines et en les connectant avec la ville, ainsi qu'en ne prévoyant aucune extension de la zone à bâtir, le nouveau PAL permettra sans doute de maintenir des espaces ouverts et renforcera la présence du végétal dans la commune. Dans la même idée, il renforcera un axe vertébral vert, ou "voie verte" qui augmentera la part de mobilité douce tout en mettant en place de la végétation. Enfin, le PAL prendra en compte les jardins et domaines privés ou l'objectif sera de favoriser la préservation ou la compensation de la végétation et de garantir un espace perméable, notamment importante pour la gestion des eaux. Par exemple, il sera défini dans le RCU un indice vert pour les zones d'activités, représentant au minimum 15% de la surface du terrain, impliquant une limitation de l'imperméabilisation et une meilleure gestion des eaux pluviales.

Le projet de renaturation et revitalisation de la Sarine a été lancé en juin 2017 et vise une réalisation en 2022. Ce projet a plusieurs objectifs, notamment permettre un accès à l'eau à la population et compléter l'offre en assise de confort ombragés en maintenant des espaces libres et ouverts pour contribuer à la ventilation des lieux comme lors de fortes chaleurs. Il va également renforcer et augmenter la qualité de la végétation des berges et la qualité environnementale de la faune et de la flore aquatique. Enfin, ce projet est important pour la gestion future des dangers naturels. Par un agrandissement de la largeur du lit de la rivière, il devrait permettre une meilleure gestion en cas de crues extrêmes. La prévention des crues sera également assurée dans le plan de protection environnementale du nouveau PAL, qui définira un espace réservé pour les cours d'eau.

Enfin, le plan des infrastructures en eau potable (PIEP) est en cours de révision pour garantir à l'avenir la distribution en eau potable de la commune. Actuellement, la ville a plus de 50% du potentiel de ses ressources qui sont encore disponibles même en période de pointe (représentant une augmentation de 50% de la consommation moyenne).

### **Aménagement du territoire**

Le développement urbain doit viser une amélioration de la qualité de vie dans les villes. La plupart des éléments concernant l'aménagement du territoire ont été résumés dans les paragraphes précédents, comme le maintien ou la promotion des zones végétalisées ou les éléments intégrés dans le nouveau plan des énergies. Malgré une pression démographique de plus en plus élevée, il est à souligner que l'aménagement du territoire de la ville de Fribourg vise une densification mesurée au regard des espaces libres. Densifier les zones signifie économiser le sol. De plus, concentrer les habitants dans des quartiers plus denses et donc potentiellement plus riches en infrastructures permet une optimisation des transports afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

### **3. LA SITUATION ACTUELLE DU CONSEIL COMMUNAL EN MATIERE DE CLIMAT, D'ENERGIE ET D'ENVIRONNEMENT**

Par un travail au quotidien, les différents services et secteurs de la Ville de Fribourg répondent en partie à la problématique liée au climat. Cependant, si ces actions, qui sont pour la plupart des mesures d'adaptation, sont nécessaires et importantes, leur mise en application manque d'une vision globale et stratégique. En effet, il n'y a auparavant jamais eu d'examen préalable à l'élaboration d'une stratégie de protection et d'adaptation cohérente et intégrée en matière de climat et de développement durable. Ainsi, les principales faiblesses pour la mise en valeur des actions entreprises visant la protection ou l'adaptation aux changements climatiques concernent la communication, la coordination et la mise en valeur et leur analyse dans les différents services. En conséquence et fort de ce constat, le Conseil communal a mis en place des mesures organisationnelles afin de donner une ligne directrice en matière de développement durable et d'énergie, incluant des éléments d'adaptation et de protection face aux changements climatiques.

Le Conseil communal a décidé de créer au début de l'année 2017, un nouveau secteur rattaché au Service du génie civil et traitant des problématiques liées à l'énergie, au développement durable et à l'environnement. Ce secteur se veut donc transversal et sera composé:

- d'un responsable chargé du volet énergie, qui débutera mi-septembre 2017 à un taux de 80%. Il permettra d'assurer la coordination interne et le suivi de certaines mesures;
- d'une personne chargée du développement durable et des problèmes environnementaux engagée à 60% au 1er juin 2017;
- d'une personne chargée de la problématique des déchets à 50%. Cette personne est déjà en place au sein du Secteur de la voirie mais incorporera le nouveau secteur afin de pouvoir définir de nouvelles stratégies à adopter dans cette thématique;
- d'une personne au secrétariat à 50% assurant les tâches non seulement administratives mais également des tâches liées à la communication et à la sensibilisation. Cette personne a débuté au 1<sup>er</sup> juin 2017.

La création de ce nouveau secteur montre la volonté forte du Conseil communal de mettre en place rapidement une organisation pouvant répondre aux sollicitations en matière de développement durable, d'énergie et d'environnement, qui sera effective dès le début 2018. Ce secteur pourra à l'avenir proposer une réflexion fondamentale et une stratégie pour appliquer au niveau de la ville, entre autres, des mesures d'adaptation et de protection du climat en intégrant de manière transversale et globale les différents services mais en impliquant également ses citoyens. Il examinera également les résultats et tendances liées aux mesures entreprises.

#### **4. PERSPECTIVES ET CHAMPS D'ACTION**

A l'horizon 2030, une augmentation de 11'000 habitants et 10'000 emplois supplémentaires en ville de Fribourg sont attendus (OFS). Il est important de prendre des mesures de protection du climat parallèlement à celles d'adaptation, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'avoir une perspective de développement urbain qui soit durable. Pour suivre cette évolution et s'adapter aux nouvelles contraintes, des mesures, décrites précédemment, sont planifiées par la Ville. En outre, nombre de mesures bénéfiques au climat devraient se retrouver dans le futur plan directeur des énergies. Cependant, même si de nombreuses options d'adaptation et d'atténuation peuvent aider à faire face aux changements climatiques, aucune ne saurait suffire à elle seule. Une approche intégrée doit être mise en place afin d'associer les mesures visant à réduire la consommation d'énergie et le taux d'émission de gaz à effet de serre, à décarboniser la production d'énergie ou encore à augmenter les puits de carbone. Le changement climatique aura nécessairement des répercussions sur l'économie, l'environnement et la société, les trois piliers du développement durable. Ainsi, afin d'apporter une vision globale à une thématique aussi large que la protection et l'adaptation aux changements climatiques, la Ville doit être évaluée non pas par secteurs, mais par thématiques et champs d'action. Les champs d'action, repris notamment dans le programme de développement durable d'Agenda 2030 (plan d'action réunissant 17 objectifs pour la population, la planète et la prospérité), concerneront notamment la gestion de l'eau, les dangers naturels, l'alimentation locale et responsable, les forêts, l'énergie, la biodiversité et les écosystèmes naturels, la santé humaine et animale et le développement territorial incluant l'urbanisation, l'architecture et la mobilité.

Une telle approche apporte des possibilités importantes d'amélioration en termes de résilience, de réduction des émissions et de renforcement non seulement des mesures de protection du climat, mais du développement durable en général pour la ville.

La nouvelle équipe en charge de l'énergie, de l'environnement et du développement durable vise à mettre en place une stratégie tournée vers les objectifs futurs, tels la société 2000 Watts, en renforçant d'abord le tableau de bord du label "Cité de l'énergie" ou l'intégration de l'Agenda 2030. Ainsi, la nouvelle stratégie, en adoptant une perspective à long terme, visera une amélioration globale de la qualité de vie des habitants en ville de Fribourg, intégrant notamment des éléments climatiques mais également d'autres paramètres davantage orientés dans la thématique de développement durable au sens large.

Actuellement, de nombreux projets ou adhésions à des concepts sont en cours d'étude ou de réalisation afin de définir les orientations de la Ville. Ils concernent aussi des concepts techniques comme la mise en place d'indicateurs environnementaux et la participation aux "Cercles indicateurs" (plate-forme d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes), l'évaluation des forces/faiblesses de chaque service ou des réalisations de bilan de CO<sub>2</sub> pour le territoire.



De plus, il est prévu de proposer au programme d'encouragement pour le développement durable de l'Office fédéral du développement territorial, un projet participant à la mise en œuvre au niveau local de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui constitue le nouveau cadre de référence international et national dans ce domaine. En particulier, l'un des objectifs de l'Agenda 2030 est de "prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions", en renforçant notamment la résilience, les capacités d'adaptation et en incorporant des mesures relatives aux changements climatiques dans les stratégies et planifications. Pour ce faire, des efforts seront entrepris à plusieurs niveaux, notamment en améliorant la sensibilisation et l'éducation face à aux changements climatiques.

Concernant ce dernier point, il est également prévu d'intégrer des activités touchant la population. Des exemples seraient des animations "climat" proposées par le Canton, l'adhésion de campagnes, telle "Notre geste, votre geste", visant entre autres à sensibiliser les propriétaires et locataires aux économies d'énergie, ou encore les "Discussions carbone". Un travail de sensibilisation sera également effectué au sein de la population pour l'obtention du label "Fair-trade town" auquel la Ville a adhéré récemment. Dans cette même thématique, la campagne d'alimentation cantonale appuiera cette labélisation et l'information tout public sur la thématique de protection du climat. En effet, elle vise à sensibiliser la population à la menace du changement climatique sur la production alimentaire et à démontrer l'intérêt de se tourner vers une consommation durable et locale minimisant les impacts climatiques dus aux transports de marchandises. Il est également prévu d'informer par des panneaux signalétiques la population sur l'utilisation durable des ressources comme l'eau lors de la remise en état des fontaines ou sur le rôles des forêts comme puits de carbone.

Ainsi, la stratégie liée à l'énergie, au développement durable et à l'environnement, qui est en train d'être mise en place, vise très clairement une intégration des mesures combattant, au niveau local, les dérèglements climatiques, ce qui permettra l'élaboration d'un plan directeur des mesures.

Le postulat n° 183 est ainsi liquidé.